

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Lemay

<https://www.cadre21.org/membres/43892be81314451254e988d5>

Date d'obtention : 2022-12-05 16:42:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'avec ce protocole, les dégâts seront limités, il y aura une prise en charge rapide.
Je pourrai agir rapidement et efficacement afin de sécuriser l'élève. Ceci est primordial.
Je m'assure de ne pas interférer avec le processus judiciaire en intervenant de la bonne manière.
Ne jamais prendre connaissance du contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir beaucoup plus outiller , je vais savoir quoi faire. Je n'hésiterai à intervenir, le protocole est clair. Cela est sécurisant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de bien répondre aux questionnaires et de ne pas suggérer des réponses.
Rassurer le jeune en lui expliquant que des démarches seront enclenchées rapidement afin de cesser la propagation des images et d'expliquer ce qui s'en vient.